



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 19 :

CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION NUAGE BLEU
POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS
HANDICAPES DU BOUSCAT AU
SEIN DE SA STRUCTURE
SPECIALISEE DE HALTE
GARDERIE - AUTORISATION DE
SIGNATURE

SEANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MLLE MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MLLE MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

Accusé certifié exécutoire

DOSSIER N°19 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NUAGE BLEU POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS HANDICAPES DU BOUSCAT AU SEIN DE SA STRUCTURE SPECIALISEE DE HALTE-GARDERIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

Depuis plusieurs années, il est apparu nécessaire de développer l'accueil des enfants handicapés en crèche ou de halte-garderie spécialisée, quand leur handicap ou maladie ne permet pas une intégration dans une structure traditionnelle de leur commune d'origine.

Pour ce faire, une convention avec Nuage Bleu est renouvelée chaque année pour permettre l'accueil de jeunes enfants bouscatais, âgés de 3 mois à 6 ans, au sein de la halte-garderie spécialisée de l'association, agréée par arrêté du Conseil Général du 10 février 2005.

Chaque admission fait l'objet d'une demande d'accueil nominative précisant le total d'heures de présence et d'une note d'information sur la participation financière de la famille, de la commune et de la CAF.

La commune verse à l'association :

- ↳ une participation annuelle forfaitaire calculée en fonction du nombre d'enfants de 0 à 6 ans domiciliés sur la commune (chiffres fournis par la CAF) ; elle s'élèvera à 1 664 € en 2013 (inchangée par rapport à 2012) ;
- ↳ une participation à l'acte au taux horaire fixé pour 2013 à 9,50 € (en diminution par rapport à 2012) et facturée mensuellement à la commune.

A l'heure actuelle, deux enfants bouscatais sont accueillis dans cette structure, l'un 14 H / semaine, l'autre 15 H / semaine.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention transmis par l'association Nuage Bleu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée avec l'association Nuage Bleu,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget - chapitre 11.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET